

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 7 février 2017 à 20H00**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion

Siège no 2 Monsieur Daniel Mercier

Siège no 3 Monsieur Alain Carrier

Siège no 4 Madame Monique Boucher

Siège no 5 Monsieur Daniel Campeau

Siège no 6 Monsieur Stéphane Veilleux

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la réunion du 7 février 2017**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 janvier et séance d'ajournement du 24 janvier

**4. LÉGISLATION**

4.1 Adoption du règlement 158-2017

4.2 Adoption du règlement 159-2017

4.3 Avis de motion règlement 160-2017

4.4 Programmation pour la TECQ

4.5 Mandat au maire et au directeur général pour signature de la servitude d'entretien du fossé Boulanger

**5. FINANCES**

5.1 Compte pour approbation

5.2 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité

5.3 Demande d'assistance financière au député M. Paul Busque dans le cadre du programme PAARRM

5.4 Demande d'assistance financière au député M. Paul Busque dans le cadre du programme PAARRM spécial

5.5 Confirmation de réalisation des travaux amélioration du rang 6 sud, du grand Shenley et du Petit Shenley

## 6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURES – TRAVAUX

- 6.1 Appel d'offre construction du centre multifonctionnelle
- 6.2 Adjudication soumission travaux rang Petit Shenley
- 6.3 Travaux système d'approvisionnement en eau potable
- 6.4 Régulateur de pression
- 6.5 Mandat pour les travaux du système d'approvisionnement d'eau potable
- 6.6 Unité d'urgence du service des incendies
- 6.7 Proposition de WSP pour un plan préliminaire de l'amélioration de 3 km du rang 6 Sud
- 6.8 Signature entente avec la Coopérative d'informatique Municipale (CIM)
- 6.9 Mandat WSP pour la supervision du projet de pavage du Petit Shenley
- 6.10 Achat du service des incendies
- 6.11 Achat pour équipement à neige

## 7. PERSONNEL

- 7.1 Support administratif
- 7.2 Embauche de monsieur François Boutin
- 7.3 Affichage poste de 40 heures pour ouvrier de voirie

## 8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Demandes de la Maison Havre l'Éclaircie
- 8.2 Québec en santé
- 8.3 Maison des jeunes – demande de don
- 8.4 Appuis ay Club de Motoneige Linière Marlow
- 8.5 Patinage libre samedi après-midi

## 9. RAPPORT

## 10. CORRESPONDANCE

## 11. AUTRES SUJETS

- 11.1 \_\_\_\_\_
- 11.2 \_\_\_\_\_
- 11.3 \_\_\_\_\_
- 11.4 \_\_\_\_\_

## 12. Période de questions

## 13. Clôture de la séance

### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

### **2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2017-02-29**

Il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

### 3- DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

**2017-02-30** Il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2017 et de la séance d'ajournement du 24 janvier 2017.

### 4- LÉGISLATION

#### 4.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 158-2017 AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE VISANT À MODIFIER L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES ET À PERMETTRE L'ADHÉSION DE NOUVELLES MUNICIPALITÉS À CETTE COUR MUNICIPALE

**2017-02-31** **CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire se prévaloir des articles 21 et suivants de la *Loi sur les cours municipales* (LRQ., c. C-72.01) afin d'autoriser la conclusion d'une entente visant à modifier l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges et à permettre de l'adhésion de nouvelles municipalités à cette cour municipale;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné aux fins des présentes par monsieur Daniel Mercier lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2016;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

#### **QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

Article 1- La Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley autorise la conclusion d'une entente visant à modifier l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges et à permettre l'adhésion de nouvelles municipalités à cette cour municipale. Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle y était au long reproduite.

Article 2- Le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer, pour, et au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley l'original de l'entente jointe au présent règlement.

Article 3- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

#### 4.2 ADOPTIONS DU RÈGLEMENT # 159-2017 DÉLÉGUANT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER LE POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION

**2017-02-32** **CONSIDÉRANT** l'article 936.0.13 du *Code municipal*;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné à la séance du 24 janvier 2017;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux (2) jours ouvrables avant la

présente séance, que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que le présent règlement a pour objet de déléguer au directeur général la formation d'un Comité de sélection, en application des dispositions des articles 935 et suivants du *Code municipal*, ou d'un règlement adopté en vertu de l'article 938.0.1 dudit code;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité

**QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1 DÉLÉGATION**

1. Le conseil délègue au directeur général le pouvoir de former un Comité de sélection et de désigner les membres (incluant les substituts) pour l'adjudication des contrats en application des dispositions du titre XXI du *Code municipal* ou d'un règlement adopté en vertu de l'article 938.0.1 dudit code.

#### **ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR**

2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

#### **4.3 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 160-2017**

Avis de motion est donné par monsieur Daniel Campeau que sera adopté, dans une séance ultérieure, le règlement numéro 160-2017 décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de construction d'une salle multifonctionnelle.

#### **4.4 PROGRAMMATION POUR LA TECQ**

**2017-02-33**

**Considérant** que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

**Considérant** que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de

toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

**Que** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**Que** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

**Que** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

**Que** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain

#### **4.5 MANDAT AU MAIRE ET AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR SIGNATURE DE LA SERVITUDE D'ENTRETIEN DU FOSSÉ BOULANGER**

**2017-02-34**

**Considérant** qu'une entente doit être signée entre le propriétaire du Lot 5685720 et la Municipalité ;

**Considérant** que le propriétaire du Lot 5685720 est d'accord avec les termes de l'entente présentés par la Municipalité dans l'entente notariée ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente notariée présentée au propriétaire du Lot 5685720

#### **5- FINANCES**

##### **5.1 COMPTE POUR APPROBATION**

**2017-02-35**

Il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2017 au montant de 203 977,14\$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 78 604,35\$, les comptes à payer représentent 90 954,96\$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent 34 417,83\$

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS**

### **Code municipal**

#### **Article 961**

Je soussigné Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2017 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2017-02-35

---

Serge Vallée, D. G. et Sec.-Trés.

### **5.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ**

**2017-02-36** **Considérant** que chaque année, le secrétaire-trésorier doit déposer aux membres du conseil la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxe municipale;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil approuve l'état mentionnant les personnes endettées envers la Municipalité pour taxe municipale en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016 ;

**Que** le conseil ordonne à Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à l'article 1023, du code municipal, de transmettre au bureau de la MRC Beauce-Sartigan, la liste des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes ;

**Que** le conseil municipal mandate Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier, selon l'article 1038 du Code municipal du Québec, afin d'enchérir et acquérir lesdits immeubles lors de la vente sans toutefois dépasser le montant des taxes en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

### **5.3 DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU DÉPUTÉ MONSIEUR PAUL BUSQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PAARRM**

**2017-02-37** **Considérant** que la Municipalité a des travaux d'amélioration de route à effectuer sur le territoire ;

**Considérant** que les travaux peuvent être financés par le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipale (PAARRM) ;

**Considérant** que la demande doit être faite au bureau du député du territoire ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley fasse une demande de 15 000\$ au bureau du député, monsieur Paul Busque dans le cadre du PAARRM.

#### **5.4 DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU DÉPUTÉ MONSIEUR PAUL BUSQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PAARRM SPÉCIAL**

**2017-02-38**

**Considérant** que des travaux de réfection de ponceau sont à faire dans le 9<sup>e</sup> rang de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley;

**Considérant** que les travaux peuvent être financés par le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipale spéciale (PAARRM - spéciale) ;

**Considérant** que la demande doit être faite au bureau du député du territoire ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley fasse une demande de 25 000\$ au bureau du député, monsieur Paul Busque dans le cadre du PAARRM - spéciale

#### **5.5 CONFIRMATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RANG 6 SUD, DU GRAND SHENLEY ET DU PETIT SHENLEY**

**2017-02-39**

**Considérant** qu'une subvention de 15 000 \$ a été octroyée à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) ;

**Considérant** que la Municipalité doit faire état de la réalisation des travaux au Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports du Québec ;

**Considérant** que les touchait le Rang 6 Sud, le rang Grand Shenley et le rang Petit Shenley

**Considérant** qu'il n'y a eu assez de fond que pour le grand Shenley

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley confirme la réalisation des travaux d'amélioration du Grand Shenley au Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports du Québec ;

#### **6-MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX**

## **6.1 APPEL D'OFFRE DEVIS POUR LES PLANS DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE**

**2017-02-40**

**Considérant** que les devis sont prêts pour l'appel d'offres de services professionnels dans le projet de salle multifonctionnelle ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le directeur général à procéder à l'appel d'offres pour des services professionnels pour le projet de salle multifonctionnelle.

## **6.2 ADJUDICATION SOUMISSION TRAVAUX RANG PETIT SHENLEY**

**2017-02-41**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a procédé à un appel d'offres pour les travaux de préparation et de pavage du rang Petit Shenley ;

**Considérant** que 6 entreprises ont soumis leur offre de service à la Municipalité ;

**Considérant** que la firme ayant la plus basse soumission est Construction Abénakis inc. au montant de 1 057 592,35\$

**Considérant** que la firme WSP, responsable de l'appel d'offres, recommande, après analyse des soumissions, la firme Construction Abénakis inc. pour le mandat ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil octroi le mandat pour la réalisation des travaux de préparation et de pavage du rang Petit Shenley à la firme Construction Abénakis inc. ;

**Que** le budget alloué au projet est de 1 057 592,35\$

## **6.3 TRAVAUX SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE**

**2017-02-42**

**Considérant** que la Municipalité est en mesure d'octroyer elle-même les mandats pour effectuer les travaux de mise à jour du système d'approvisionnement de l'eau potable

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise l'inspecteur municipal et chef de voirie de procéder à la préparation et la demande d'appel d'offres afin d'octroyer les mandats requis pour les travaux de mise aux normes du système d'approvisionnement de l'eau potable.

## **6.4 RÉGULATEUR DE PRESSION**

**2017-02-43**

**Considérant** que certaines propriétés ont subi des dommages d'eau dus à la pression de celle-ci ;

**Considérant** que le conseil désire prévenir la population à cet effet ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil demande à ce qu'une lettre soit envoyée aux personnes branchées au réseau d'aqueduc pour leur suggérer de se faire installer un régulateur de pression.

#### **6.5 MANDAT POUR LES TRAVAUX DU SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT D'EAU POTABLE**

**2017-02-44**

**Considérant** que la Municipalité a décidé d'entreprendre elle-même le mandat de mettre à jour son système d'approvisionnement d'eau potable ;

**Considérant** que des firmes avaient soumissionné pour offrir leurs services afin d'effectuer le mandat ;

**Considérant** que les coûts sont trop élevés pour faire exécuter le mandat par une firme ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil décrète que le mandat des travaux de mise à jour du système d'approvisionnement est exécuté par la Municipalité.

#### **6.6 UNITÉ D'URGENCE DU SERVICE DES INCENDIES**

Sujet non traité

#### **6.7 PROPOSITION DE WSP POUR UN PLAN PRÉLIMINAIRE DE L'AMÉLIORATION DE 3 km DU RANG 6 SUD**

**2017-02-45**

**Considérant** que des travaux de réfection de la route doivent être faits dans le rang 6 Sud ;

**Considérant** que la firme WSP a déposé une offre de services pour assister la Municipalité dans la préparation d'une estimation préliminaire des travaux à faire ;

**Considérant** que la firme WSP propose un montant de 2 350\$ (+ taxes) pour leurs services ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte l'offre de service de la firme WSP et ce, pour un montant de 2 350\$ (+ taxes).

#### **6.8 SIGNATURE ENTENTE AVEC LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)**

**2017-02-46**

**Considérant** que plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

**Considérant** que la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

**QUE** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

**QUE** monsieur Dany Quirion, maire, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

**QUE** monsieur Dany Quirion, maire, agisse à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

#### **6.9 MANDAT À WSP POUR SUPERVISION DU PROJET DE PAVAGE DU PETIT SHENLEY**

**2017-02-47**

**Considérant** les travaux du projet de pavage du rang Petit Shenley ;

**Considérant** que la firme WSP a présenté une offre de services pour la surveillance des travaux ;

**Considérant** que la firme WSP propose d'effectuer la surveillance des travaux pour un montant de 10 745\$ (+ taxes) ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte l'offre de service de la firme WSP pour la surveillance du projet de travaux de pavage du Petit Shenley et ce, au montant de 10 745\$ (+ taxes).

## **6.10 ACHAT DU SERVICE DES INCENDIES**

**2017-02-48** **Considérant** que le service des incendies a présenté une facture d'achats de matériel pour leurs opérations ;

**Considérant** que le montant est de 1 258,98\$

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte que la Municipalité paye la facture des achats de matériel déposé par le service des incendies au coût de 1 258,98\$

## **6.11 ACHAT POUR ÉQUIPEMENT À NEIGE**

**2017-02-49** **Considérant** la liste de matériel déposé par le responsable de la voirie concernant des équipements pour la neige ;

**Considérant** le coût de 1 559,00\$ du matériel proposer ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil approuve l'achat du matériel présenté par le responsable de la voirie au montant de 1 559,00\$

## **7-PERSONNEL**

### **7.1 SUPPORT ADMINISTRATIF**

**2017-02-50** **Considérant** que l'administration de la Municipalité provoque à quelque moment dans l'année, une surcharge de travail pour le personnel ;

**Considérant** que le directeur général demande à pouvoir bénéficier des services d'une personne de façon ponctuelle ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le directeur général à utiliser les services d'une personne de façon ponctuelle lorsqu'il y a surcharge de travail.

### **7.2 EMBAUCHE DE MONSIEUR FRANÇOIS BOUTIN**

**2017-02-51** **Considérant** que la Municipalité doit faire abattre des arbres dans un secteur du petit Shenley ;

**Considérant** que la Municipalité doit embaucher une personne ayant un permis d'abattage pour effectuer le travail ;

**Considérant** que monsieur François Boutin est disponible ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise l'embauche de monsieur François Boutin pour effectuer le travail d'abattage dans le Petit Shenley

### **7.3 AFFICHAGE POSTE DE 40 HEURES POUR OUVRIER DE LA VOIRIE**

**2017-02-52** **Considérant** qu'un poste de 40 heures est disponible dans le département de la voirie ;

**Considérant** que le chef de la voirie recommande l'affichage du poste

**Considérant** qu'un budget est prévu pour ce poste ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise l'affichage du poste à pourvoir

**Que** celui-ci soit affiché à l'interne

## **8-LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1 DEMANDE DE LA MAISON HAVRE L'ÉCLAIRCIE**

**2017-02-53** **Considérant** que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

**Considérant** que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**Considérant** que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**Considérant** qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

**Considérant** que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**Considérant** que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**Considérant** que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil déclare la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley alliée contre la violence conjugale

## **8.2 QUÉBEC EN SANTÉ**

**2017-02-54**

**Considérant** qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie saine est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population ;

**Considérant** que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux ;

**Considérant** que la politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90% des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents ;

**Considérant** que le milieu municipal est reconnu comme acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc. ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley signifie son appui au Regroupement pour un Québec en santé

**Qu'à** cet effet, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley demande au gouvernement du Québec de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en diminuant la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois.

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley demande au gouvernement du Québec d'investir dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration de saine habitude de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécois.

## **8.3 MAISON DES JEUNES - DEMANDE DE DON**

**2017-02-55**

**Considérant** la demande de contribution financière de la Maison des jeunes Beauce-Sartigan;

**Considérant** que la Maison des jeunes Beauce-Sartigan contribue à répondre aux besoins des jeunes de 12 à 17 ans de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil octroie un don de 100 \$ à la Maison des jeunes Beauce-Sartigan.

#### **8.4 APPUIS AU CLUB DE MOTONEIGE LINIÈRE MARLOW**

**2017-02-56**

**Considérant** que le club de Motoneige Linière Marlow à comme projet la construction d'un pont sur le sentier Trans-Québec 25 ;

**Considérant** que le club Motoneigiste Linère Marlow désire obtenir un soutien financier de la MRC ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley appuie le club Motoneige Linière Marlow dans leur demande de soutien financier à la MRC Beauce-Sartigan

#### **8.5 PATINAGE LIBRE SAMEDI APRÈS-MIDI**

**2017-02-57**

**Considérant** que des gens veulent faire du patin libre le samedi après-midi ;

**Considérant** que le patin libre avait été retiré de l'horaire le samedi :

**Considérant** qu'il peut y avoir de la location de glace pour le curling le samedi après-midi

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le patin libre soit remis en programmation le samedi après-midi

Le patin libre pourra être annulé advenant une réservation pour le curling

#### **9-RAPPORT**

Monsieur Daniel Campeau fait mention au conseil que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a augmenté de trois fois le tonnage de sa récupération au cours de la dernière année concernant le recyclage.

#### **10-CORRESPONDANCE**

#### **11. AUTRES SUJETS**

##### **11.1 CONSTITUTION D'UNE BANQUE DE JEUNES EMPLOYÉS APTES À TRAVAILLER À LA MUNICIPALITÉ**

**2017-02-58** **Considérant** que madame Monique Boucher propose que la Municipalité se dote d'une liste de jeune personne habitant à Saint-Honoré-de-Shenley pour y travailler si besoin se fait sentir ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte la constitution d'une liste de jeunes personnes qui pourraient travailler à la Municipalité si le besoin se fait sentir.

### **11.2 MANDAT À MADAME MONIQUE BOUCHER POUR LES PANNEAUX DU PARC**

**2017-02-59** Il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Alain Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** madame Monique Boucher soit mandatée par le conseil pour le dossier des panneaux d'informations.

### **11.3 DÉPART DE MEMBRE DU COMITÉ DE LOISIR**

**2017-02-60** **Considérant** que des membres du comité de loisir quitteront le comité ;

**Considérant** les efforts qu'ils ont mis dans les activités de loisir ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la municipalité fasse parvenir une lettre de remerciement aux membres qui quitte le comité des loisirs.

### **12-PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

### **13-FERMETURE DE LA SÉANCE**

**2017-02-61** Il est proposé par MONSIEUR Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 22h30

---

Dany Quirion, MAIRE

---

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.